YERRES

Crèches Familiales
"Bambi"&"Pinocchio"
N° Tél : 01 69 49 76 85
N / Réf : NDA/CSJ/MP/FG

DECISION N° 2007/160

OBJET : Convention de prestation de service conclue avec l'association Fermembul dans le cadre des sorties annuelles des crèches familiales « BAMBI » et « PINOCCHIO »

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2223 –23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002, 27 juin 2002 et 15 mars 2007, modifiant et complétant la délégation des pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

CONSIDERANT que dans le cadre des sorties annuelles organisées par les crèches Familiales « Bambi » et « Pinocchio », la proposition de l'association « Fermembul » sise Vila Nova de Famalicao – 77310 – ST FARGEAU-PONTHIERRY, correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

De signer une convention de prestation de service avec ladite association concernant deux sorties les 14 et 28 juin 2007 dans le cadre des sorties annuelles des crèches familiales « BAMBI » et « PINOCCHIO », moyennant un montant global de 290,00 euros T.T.C

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice en cours.

Fait à Yerres, le 15 mai 2007

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération